

Que faire en cas de décès ?

Prévenir tout de suite par téléphone ou par écrit, en indiquant le numéro AVS
(ancien ou nouveau) :

Caisse de pensions CFF, Hilfikerstrasse 4, 3014 Berne

051 226 18 11

mail : renten@pksbb.ch

Si le décès ouvre le droit à une pension de viduité (rente de veuve ou de veuf), le conjoint survivant recevra un formulaire à remplir pour l'adresse de paiement. A retourner avec une copie de l'acte de décès ou du livret de famille.

Veuillez également joindre l'abonnement demi-tarif FVP de la personne décédée, la Caisse de pensions se chargera de le transmettre au Service des facilités de voyage (FVP) des CFF.

La Caisse de pensions annoncera le décès aux organisations suivantes :

	<i>pour prendre contact si vous avez des questions</i>	<i>remarques</i>
AVS Caisse de compensation fédérale, Schwarztörstr. 59, 3003 Berne	058 462 64 25 info.eak@zas.admin.ch	
Facilités de voyage CFF (FVP), Bollwerk 8, 3000 Berne 65	051 220 12 12 fvp@cff.ch	<i>abonnement général AG à envoyer pour rembourse- ment de la part non-utilisée</i>
Caisse d'épargne du personnel CFF, auprès de Banque hypothécaire de Lenzburg SA www.cff.ch/caissedupersonnel	s'adresser à la Caisse du personnel CFF, 5600 Lenzburg 1 0848 722 722 personalkasse@sbb.ch	<i>n'oubliez pas de donner une procurator à un/une de vos proches</i>
Caisse maladie Atupri, av. Benj.-Constant 1, 1002 Lausanne	0800 200 888 info@atupri.ch	<i>si le/la défunt(e) était affilié(e)</i>
Syndicat du personnel des transports SEV, case postale 1008, 3000 Berne 6	031 357 57 57 www.sev-online.ch	<i>aviser la section, l'adresse du président figure sur la carte de membre</i>

Informez directement :

(SEV Assurances) Helvetia Assurances, Agence générale Valais romand rue de la Dent-Blanche 20, 1950 Sion	079 680 76 68 Vincenzo Di Blasi vincenzo.dibiasi@helvetia.ch	<i>si le/la défunt(e) possédait une ou des polices d'assurance</i>
---	--	--